



Canton

Vaud

Statistiques MNA
250

Clé de répartition
des requérants d'asile
8.4%

Etat au
16 août 2016

Prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA)



FONDATION SUISSE DU SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SCHWEIZERISCHE STIFTUNG DES INTERNATIONALEN SOZIALDIENSTES
FONDAZIONE SVIZZERA DEL SERVIZIO SOCIALE INTERNAZIONALE
SWISS FOUNDATION OF THE INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE

Représentation légale

Tutelle et curatelle

Justice de paix qui mandate l'**Office des curatelles et des tutelles professionnelles (OCTP)**. Accompagnement aux auditions, inscription écoles, etc. Profil: assistants sociaux. Pas seulement des MNA mais 3 collaborateurs assurent exclusivement le suivi des MNA. Jusqu'à 18 ans.

Assistance juridique

Collaboration avec les juristes et avocats du **service d'aide juridique aux exilés (SAJE)** selon demandes de l'**OCTP** et des éducateurs. Les juristes du **SAJE** formulent des recours en cas de besoin avec la collaboration des curateurs de l'**OCTP**.

Accueil et prise en charge (Partie 2)

Accès aux soins

Santé physique

Unité de soins aux migrants (USMI), ancien **CSI**: permanence au foyer du Chasseron les vendredis après-midi.

Pour les autres foyers, cela dépend, mais il y a des bus qui se déplacent (unité mobile).

Unité multidisciplinaire de santé des adolescents (UMSA) pour le suivi médical.

Pour Lausanne (urgence etc.) **CHUV** et en dehors des heures CHUV: permanence **PMU-Flon**, hôpital de l'enfance, **Unité d'expertise médicale (UEM)** à Bethusy sur rendez-vous.

Santé psychique

Suivi psychiatrique par l'**Uni**

té de recherche du Service Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (SUPEA).

Collaboration avec les consultations psychiatriques pour ados (Chasseron : consultation de Boston ; Chablais : consultation de la Chablière ; Crissier : consultation de la passerelle).

Ces consultations dépendent toutes du **SUPEA** mais la coordination dans la prise en charge des MNA se construit encore pour en améliorer la rapidité et la qualité. Ainsi, des discussions sont en cours pour que les **SUPEA** puissent assurer une permanence dans les foyers MNA. Chamby: fondation de Nant et hôpital de Vevey et Aigle pour les consultations,

Intégration

Education et formation

EVAM. Cours français langue étrangère (FLE) Soutien au foyer (auxiliaires éducatifs et bénévoles pour aide aux devoirs et soutien scolaire). Apprentissage des bases du français, cours de langue, alphabétisation si besoin, acquisition de compétences de communication écrite. 15 jeunes par classe, 24 semaines de cours, 9 périodes hebdomadaires.

Scolarisation jusqu'à 16 ans

Classe d'accueil de l'école obligatoire. Principalement l'apprentissage de la langue et alphabétisation si besoin.

Scolarisation dès 16 ans

EVAM. Mesures de transition. Programmes de formation **EVAM** - Préformation. Cours de langue, mathématiques, découverte apprentissage du français sur internet. Pour les plus avancés et les plus âgés, 15 semaines renouvelables deux fois, 24 périodes dont 20 de français et 4 de mathématiques.

- Acquis des qualifications de base (AQB): cours de langue visant le niveau A2, apprentissage français par internet, culture générale (cours sur la Suisse, géographie physique et humaine, économie, procédure d'asile, etc.), gestion administration privée, cours d'informatique, santé et prévention. 15 semaines, renouvelable deux fois, 26 périodes dont 20 de français et 6 consacrées à la santé, la culture, l'informatique. 4 cours supplémentaires de mathématiques peuvent être attribués.

Ecole de la transition (ancien OPTI)

- classes d'accueil: Apprentissage de la langue et connaissance du milieu.

Nouveauté rentrée août 2016: création d'un «pôle migration» pour faciliter l'orientation et accompagnement des jeunes migrants ainsi qu'une meilleure coordination entre les institutions.

Nouvelle filière de formation spécifique tournée vers l'apprentissage (options adaptées à leurs besoins.). 1 année, pas de renouvellement possible. - classes de transition: 12ème année où ils sont mélangés avec tous les autres jeunes.

Intégration sociale

Accès aux loisirs

Clubs sportifs (football, arts martiaux), activités avec associations, bénévoles (**EVAM** et externes), à l'interne des foyers. Activités ponctuelles avec la **Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL)** pour activités hors foyer (maisons de quartier).

Module «mœurs et coutumes en Suisse» par la **Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC)**. Discussions pour développer une équipe de football MNA avec entraînements et terrain à disposition ainsi que le développement d'activités participatives autogérées (basket de rue, équipe ambulante, etc.).

Parrainages

Action-Parrainage des Eglises du Canton de Vaud: parrainages MNA de type social ou coaching pour ceux qui approchent des 18 ans/jeunes adultes. Propositions d'activités de loisir, accueil en famille en week-end, etc, en collaboration avec le SSI.

Accueil et prise en charge (Partie 1)

Hébergement et encadrement

Institution spécialisée MNA

Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) sous mandat du canton pour les 12-18 ans en principe.

4 sites d'accueil (3 en région lausannoise): Chablais: 45 places, filles et garçons ; Chasseron: 45 places que de garçons ; Chamby (Riviera): 36 places filles et garçons ; Crissier: 84 places filles et garçons.

Présence éducative: Semaine : 6h15 – 21h45 Week-end et jours fériés: 9h – 20h30

Encadrement, accompagnement au quotidien: présence sur place, tâches quotidiennes (le lever, le petit-dej, les entretiens avec les parents, suivi administratif, activités, aide aux devoirs, sport, cours cuisine.) Pas de rôle dans la procédure d'asile mais aide à la compréhension.

Le taux d'encadrement socio-éducatif est de 1 EPT pour 5 MNA. Cependant le Conseil d'Etat du canton de Vaud vient d'accorder une dotation supplémentaire de 8,25 EPT pour les 4 foyers MNA. Un intendant, une personne pour l'assistance financière, personnel de

surveillance pour les soirs et week-ends.

Système de double référence. 2 éducateurs pour un jeune (un référent et un co-référent). Chaque éducateur a donc 10 jeunes.

Famille d'accueil

Pour les moins de 14 ans, **Office de protection de l'enfance (OPE)** pour l'évaluation, le placement et le suivi. Projet **EVAM** «héberger un migrant» pour requérant asile adulte ou MNA.

Famille élargie

Sur demande, le suivi se fait par **EVAM** et l'**OCTP**.

Autres formes d'hébergement

Logements assistés, appelés appartement de transition: suivi par **OCTP** et **EVAM**, pour les MNA les plus autonomes et indépendants. 3 appartements de 3 jeunes par appartements. Le travail fait par les éducateurs consiste à renforcer l'autonomie du jeune à sa sortie à sa majorité. Autres

Foyers standards : **Service de protection de la jeunesse (SPJ)**, moins de 12 ans. Foyer pour adultes ou abri PC quand il n'y a plus de place.

Recherche de solutions durables

Recherche famille

Information systématique par éducateurs et curateurs sinon sur demande des jeunes avec le Service de la **Croix-Rouge** ou du **SSI** (sur demande **OCTP**). Très peu de cas.

Projet de vie

Bilan et évaluation faits à l'arrivée du jeune au centre de formation de l'**EVAM**. Ensuite répartition dans un secteur selon le niveau. Difficulté: beaucoup de jeunes arrivent à 17 ans : complication pour commencer l'élaboration d'un projet.

Evaluation de la situation dans le pays

Ne se fait pas via les éducateurs.

Conseils en vue du retour

Bureau vaudois de conseils en vue du retour (CVR).

Organisation du départ. Démarches officielles = curateurs qui les font mais les éducateurs sont impliqués à un certain moment mais pas énormément.

Suivi des jeunes adultes

Changements

Sortie à 18 ans des foyers pour rejoindre les centres pour adultes. Les jeunes avec permis F réfugiés et B sont pris en charge par le **Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR)** et ce dernier a un mois pour leur trouver un logement (sinon ils sont expulsés des structures **EVAM**). Souvent, le **CSIR** trouve des chambres d'hôtel (déduisent de leur assistance) et parfois ne trouve rien. Permis N, aide d'urgence et F admission provisoire sont toujours pris en charge par l'**EVAM**.

Soutien

Il n'y a pas pour l'instant la possibilité d'une continuité de prise en charge socio-éducative pour un MNA qui atteint sa majorité. Selon leur permis, ils sont pris en charge soit par les assistants sociaux de l'**EVAM** soit par ceux du **CSIR**.

Préparation

Idéalement, la transition est préparée avec les personnes qui prennent le relais (**CSIR** ou assistants sociaux **EVAM** pour adultes).

Pour des informations sur la procédure de prise en charge des MNA proposée par le Service Social International - Suisse, voir «Manuel de prise en charge des mineurs non accompagnés en Suisse, guide pratique à l'usage des professionnels».



Canton

Vaud

Clé de répartition
des requérants d'asile
8.4%

Statistiques MNA
250

Etat au
16 août 2016